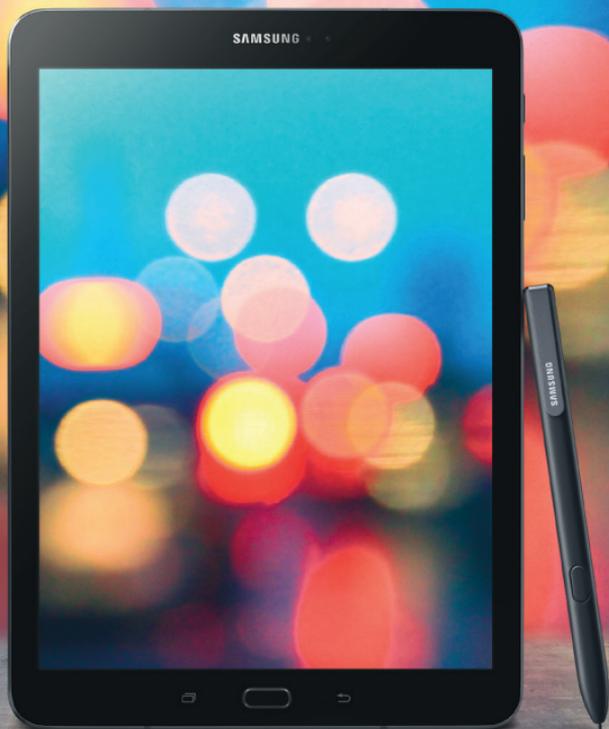


SAMSUNG

Du 1^{er} octobre au 30 novembre 2018



Galaxy Tab S2
Galaxy Tab S3

Jusqu'à

50€

remboursés*

pour l'achat d'une
Samsung Galaxy Tab S2 9,7"
Wi-Fi ou 4G ou d'une Galaxy
Tab S3 9,7" Wi-Fi ou 4G



KIT MAINS LIBRES
RECOMMANDÉ

*Voir modalités de l'offre au verso ou sur www.samsung.com/fr/promotions.

DAS Galaxy Tab S3 9,7" 4G : 0,993 W/kg. DAS Galaxy Tab S3 9,7" Wi-Fi : 0,804 W/kg.

DAS Galaxy Tab S2 VE 9,7" 4G : 0,846 W/kg. DAS Galaxy Tab S2 VE 9,7" Wi-Fi : 0,466 W/kg.

Le DAS (débit d'absorption spécifique) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/Kg pour une utilisation au niveau du corps. L'utilisation d'un kit mains libres est recommandée. Visuels non contractuels, écrans simulés. ©Shutterstock / Roongzai.

©Gettyimages / Xinzheng. **Cherif**



COMMENT PARTICIPER A L'OFFRE « SAMSUNG – GALAXY TAB S2 / S3 »

CONDITIONS DE L'OFFRE

- Du 1^{er} octobre au 30 novembre 2018 inclus, Samsung vous rembourse jusqu'à 50€ pour l'achat d'une Samsung Galaxy Tab S2 9,7" Wi-Fi ou 4G ou d'une Galaxy Tab S3 9,7" Wi-Fi ou 4G (tous coloris).
- Pour les consommateurs⁽¹⁾ : une seule participation et un seul produit par personne résidant en France (Corse et DROM-COM compris) ou à Monaco (même nom, même prénom, même adresse), ou par RIB/RICE (un même RIB/RICE ne sera accepté qu'une seule fois par opération).
- Pour les professionnels⁽²⁾ : une seule participation et jusqu'à 10 produits (apparaissant sur une seule preuve d'achat) par RIB (un RIB/RICE ne sera accepté qu'une seule fois par opération) ou par personne physique ou morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif), n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France (Corse et DROM-COM compris) ou à Monaco et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions détaillées sur www.samsung.com/fr/promotions.
- Offre valable en France métropolitaine, Monaco, DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin)⁽³⁾, et non cumulable avec toute offre en cours portant sur les mêmes produits.
- En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du (ou des) produit(s) éligible(s) à l'offre (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat).
- Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés éligibles à l'offre, achetés auprès d'un point de vente ou d'un site internet (hors Marketplace)*.
- Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

1 ACHETEZ VOTRE (OU VOS) PRODUIT(S) ELIGIBLE(S) A L'OFFRE

Vous êtes un consommateur :

Achetez, entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2018 inclus, votre Samsung Galaxy Tab S2 9,7" Wi-Fi ou 4G ou Galaxy Tab S3 9,7" Wi-Fi ou 4G.

Vous êtes un professionnel :

Achetez, entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2018 inclus, votre (ou vos) Samsung Galaxy Tab S2 9,7" Wi-Fi ou 4G ou Galaxy Tab S3 9,7" Wi-Fi ou 4G.

Attention, tous les produits achetés devront apparaître sur la même preuve d'achat, 10 produits au maximum seront éligibles à l'offre.

2 INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE

- Connectez-vous sur le site www.samsung.com/fr/promotions au plus tard le 15 décembre 2018 et sélectionnez l'offre « Galaxy Tab S2 / S3 ».
- Créez votre compte Samsung ou identifiez-vous si vous avez déjà un compte et remplissez le bulletin de participation en ligne.
- Imprimez le bulletin de participation pour le joindre à votre dossier de participation.

Si vous ne disposez pas d'accès Internet, appelez le 01 48 63 00 00 (appel non surtaxé – du lundi au samedi, de 9h à 20h). Un opérateur enregistrera votre demande et vous attribuera un code de participation.

3 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER

Constituez votre dossier avec les éléments ci-dessous (conservez-en une copie avant envoi) :

- Votre bulletin de participation imprimé ou, si vous ne disposez pas d'accès à internet, votre code de participation hotline reporté sur la photocopie de votre preuve d'achat.
 - Les ou l'étiquette(s) complète(s) originale(s) comportant le code-barres à 13 chiffres et le numéro IMEI à 15 chiffres ou le numéro de série (commençant par Serial No), à découper sur l'emballage de votre (ou vos) produit(s) éligible(s) à l'offre (photocopie non acceptée). Seule l'étiquette découpée sur l'emballage sera prise en compte pour votre participation. L'étiquette présente sur le produit ne sera pas acceptée.
 - La photocopie de la preuve d'achat (facture, ticket de caisse, confirmation de commande dans le cas d'un achat en ligne) où apparaissent et sont entourés la date, le prix et la référence du (ou des) produit(s) acheté(s).
 - Pour tout achat effectué sur un site internet : le récapitulatif de la commande (impression/capture de la page récapitulative de la commande du produit éligible permettant d'identifier le vendeur et le site internet à partir duquel la commande a été effectuée).
 - Un IBAN + BIC présents sur votre RIB (attention, ils sont obligatoires pour se faire rembourser).
- L'IBAN commence par FR (ou MC pour les comptes tenus à Monaco) et est suivi de 25 caractères, le code BIC est composé de 8 à 11 caractères et permet d'identifier un établissement bancaire.
- Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, joindre la photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle (inscription au RCS, inscription à la Chambre des métiers et de l'artisanat, inscription à l'Insee, extrait Kbis de moins de trois (3) mois, etc – liste non exhaustive).

4 ENVOYEZ VOTRE DOSSIER (Les frais d'envoi du dossier ne seront pas remboursés)

Envoyez votre dossier avant le 15 décembre 2018 inclus (cachet de La Poste faisant foi) sous enveloppe suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

SAMSUNG – Galaxy Tab S2 / S3
FACILITY N°180815
13844 VITROLLES CEDEX

5 RECEPTION DE VOTRE REMBOURSEMENT

Si votre dossier respecte les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 10 semaines (à compter de la date limite d'envoi des dossiers). Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre ou envoyé après le 15 décembre 2018 minuit (cachet de La Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. Aucun dossier (incluant les pièces justificatives) ne sera restitué.

Pour suivre le traitement de votre dossier, vous pouvez vous connecter à cette adresse :
<http://promos.samsung.fr/suivi/mes-dossiers> et vous identifier avec votre compte Samsung.

*Une marketplace désigne un service de mise en relation entre des consommateurs et des vendeurs professionnels indépendants dans le but d'acheter des produits neufs ou d'occuper et des prestations de services, disponible sur internet ou une application mobile.

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung <http://www.samsung.com/fr/info/privacy/>. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur <http://www.samsung.com/request-desk>.

⁽¹⁾ Est qualifié de consommateur, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ».

⁽²⁾ Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ».

⁽³⁾ Si vous êtes établi en DROM COM (zone euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.